

AFFAIRE N°20 - Autorisation de céder la concession du service des pompes funèbres de la ville de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a concédé en 1971 l'exploitation de son service de pompes funèbres à Monsieur Benjamin HUGUET.

Le contrat de concession, conclu pour cinq ans, doit expirer le 31 mai 1976, mais M. HUGUET est actuellement malade et arrive difficilement à faire face à ses obligations. Il nous demande de l'autoriser à céder sa concession à Monsieur Raymond OUHAYON, propriétaire de l'entreprise des pompes funèbres Réunion Outre-Mer.

Cette entreprise ne ferait que reprendre l'exploitation du service sans changer les tarifs actuellement en vigueur jusqu'au 31 mai 1976.

Monsieur OUHAYON travaille déjà pour les communes de Saint-André et de Saint-Benoît. Compte-tenu du peu de temps qui reste à couvrir avant le renouvellement du contrat, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'autoriser la cession envisagée, étant bien entendu que le nouveau concessionnaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Favorable. Les commissions demandent que dès maintenant soit lancée l'information de nouveaux concessionnaires éventuels susceptibles de soumissionner en mai 1976."

M. OUHAYON nous a déjà écrit à ce sujet en nous disant qu'il nous ferait des meilleurs tarifs que M. HUGUET - à cette époque, il était en concurrence avec M. HUGUET - Mais comme M. HUGUET est malade et arrive difficilement à faire face à ses obligations, il nous demande l'autorisation de céder sa concession à M. OUHAYON avec les mêmes tarifs

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Du

Saint Denis, le 26 août 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme
Pour le Secrétaire des Finances
et des Collectivités Locales
Le Chef de bureau MONTAIL